



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2016-060

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2016

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-10-14-032 - Arrêté n° 2016-30 portant nomination des assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes d'Auvergne. (2 pages)



N° 2016-30

Arrêté portant nomination des assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes d'Auvergne

**LE CONSEILLER D'ÉTAT,
PRÉSIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON**

- VU le code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.145-1 et suivants et R.145-1 et suivants ;
- VU le décret n°2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;
- VU le décret du 13 avril 2016 du Président de la République nommant M. Régis FRAISSE, conseiller d'Etat, président de la cour administrative d'appel de Lyon ;
- VU l'arrêté n°2014 du 10/01/2014 du président de la cour administrative d'appel de Lyon nommant les assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes d'Auvergne ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 10/01/2014 est modifié ainsi qu'il suit : sont nommés assesseurs à la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes d'Auvergne :

En qualité de représentants de l'ordre des chirurgiens-dentistes

Sur proposition du 3 octobre 2016 du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes d'Auvergne :

- **Membres titulaires :**
Docteur Bernard GOUNEL
Docteur Olivier DOLE
- **Membres suppléants :**
Docteur Bernard PERICHON
Docteur Philippe BARLET
Docteur Françoise MOINS
Docteur Jean-Marc LEBRAT
Docteur Philippe BRUCHON

Docteur Yves CHABAUD
 Docteur Philippe REDON
 Docteur Jacques MUSSIER
 Docteur Bernard TAUTOU
 Docteur Jean-Claude ALLARD
 Docteur Catherine GUILLOT
 Docteur Patrice TOURNADRE

En qualité de représentants des organismes d'assurance maladie

Sur proposition du 11 septembre 2013 de M. le médecin conseil national du régime général

- Docteur Didier COUPE, chirurgien-dentiste Conseil DRSM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, **titulaire**
- Docteur Roland CHABERT, chirurgien-dentiste Conseil DRSM RHONE-ALPES, **suppléant 1**
- Docteur Pascale TABARLY, chirurgien-dentiste Conseil DRSM LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, **suppléant 2**
- Docteur Monique COUFFIGNAL, chirurgien-dentiste Conseil DRSM CENTRE, **suppléant 3**
- Docteur Alain MARTINASSO, chirurgien-dentiste Conseil DRSM MIDI-PYRENEES, **suppléant 4**
- Docteur Marc LAFFERAYRIE, chirurgien-dentiste Conseil DRSM CENTRE, **suppléant 5**

Sur proposition conjointe du 18 septembre 2013 de MM. les médecins conseils nationaux du régime de protection sociale agricole et du régime social des indépendants

- Docteur Muriel ELOY, chirurgien-dentiste Conseil, MSA Beauce Cœur de Loire, **Titulaire**
- Docteur Paule NAKACHE, chirurgien-dentiste Conseil, MSA Ardèche Drôme Loire, **suppléant 1**
- Docteur Pierre BOUNAIX, chirurgien-dentiste Conseil MSA Limousin, **suppléant 2**

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne Rhône-Alpes

Fait à Lyon, le 14/10/2016

(signé)

Régis Fraisse